



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-095

MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE LOCATION LONGUE DUREE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE POUR LES MERIGNACAIS - TARIFICATION - MODIFICATION - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 39

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Ghislaine BOUVIER, Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Jean Pierre BRASSEUR à Thierry TRIJOLET, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Samira EL KHADIR à Véronique KUHN, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Bruno SORIN

ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain CHARRIER

Monsieur Jean-Louis COURONNEAU, Conseiller Municipal Délégué aux Mobilités douces et Logistique urbaine, rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2021-126 en date du 4 octobre 2021, la Ville a mis en place un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) pour les méridionnais.

Le règlement de ce nouveau service et les tarifs associés ont fait l'objet d'une délibération n°2021-187 du 13 décembre 2021.

Cependant, quelques ajustements doivent être apportés à cette délibération :

- le terme de « caution » doit être modifié au profit du terme « indemnisation » car le bénéficiaire ne verse pas de dépôt de garantie mais s'engage à indemniser la ville en cas de perte ou vol du vélo ;
- le montant de l'indemnisation sus-citée doit être de 1200 € et non à 1500 € conformément aux conditions du partenaire assureur qui contractualise directement avec le bénéficiaire par un montant de garantie de 1200 € ;
- le partenaire assureur propose des tarifs à 18 € pour 3 mois, 36 € sur 6 mois, 72 € sur 12 mois, plus avantageux que les tarifs établis dans la délibération précédente ;
- le Taux de TVA doit également être précisé à hauteur de 20 %.

Le Conseil Municipal de la Ville de Méridionnais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021-125 en date du 4 octobre 2021 autorisant la mise en place d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique pour les méridionnais,

Vu la délibération n° 2021-187 en date du 13 décembre 2021 validant les tarifs de location longue durée de vélos à assistance électrique pour les méridionnais,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 14 juin 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'abroger et remplacer partiellement la délibération n°2021-187 du 13 décembre 2021 ;

ARTICLE 2 : d'autoriser la mise en place du service de location de vélos électriques aux conditions énumérées ci-dessous :

- Tarifs mensuels TTC (TVA 20 %) de location de VAE
 - VAE standard (tarif normal) 16,67€ HT soit 20€ TTC
 - VAE cargo (tarif normal) : 25,00€ HT, soit 30€ TTC
 - VAE standard (tarif réduit) : 8,34€ HT, soit 10€ TTC
 - VAE cargo (tarif réduit) : 12,50€ HT, soit 15€ TTC
- Indemnisation de la commune en cas de perte ou de vol du vélo
 - 1200 € pour les VAE standards
 - 4000 € pour les vélos cargos

- Assurance facultative pour les VAE standards
 - 18 € pour 3 mois
 - 36 € sur 6 mois
 - 72 € sur 12 mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE
ABSTENTION : Maria GARIBAL

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 juin 2022



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 28 juin 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.